

Réunion du 21 juin 2022

Absent : Roland ESTEPHAN

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Hostellerie de la Vallée :

Une rencontre a eu lieu le 10 juin dernier avec Corrèze Tourisme qui se propose d'apporter son aide pour la recherche d'un repreneur ; le maire précise que Corrèze Tourisme qui travaille de concert avec la CCI peut soit trouver un repreneur local, soit lancer un appel national. Pour cette dernière hypothèse, il est peut-être plus prudent d'attendre que les travaux soient lancés.

Le conseil valide une demande de subvention auprès de TULLE'AGGLO, au titre des équipements supra-communaux.

Le maire présente la déclaration de travaux établi par l'architecte Henry TURLIER, une autorisation de travaux (accessibilité et risque incendie) sera également envoyée à la DDT pour instruction. Gérard TOURNEIX s'interroge sur le diagnostic énergétique des fenêtres, vu que certaines ne sont pas changées, le maire précise que l'architecte le justifie au vu du diagnostic.

Nouvelles règles de publicité des actes :

A compter du 1^{er} juillet prochain, s'applique la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales (publication sur Internet). Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation si elles le souhaitent. Chaque conseil municipal, dans ce cas, choisit les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage,
- soit par publication sur papier,
- soit par publication sous format électronique.

Ce choix peut être modifié ultérieurement quand le conseil le souhaite.

Il faut avoir délibéré avant le 30 juin.

Le conseil délibère en faveur de la dérogation : on reste à l'affichage, sachant qu'on peut modifier à tout moment cette règle.

Schéma de collecte des déchets :

Elise NOILLAC précise que la sortie à Montflanquin dans le nord du Lot et Garonne, organisée par TULLE'AGGLO a permis à une petite trentaine d'élus communautaires de découvrir les Points d'Apport Volontaire (taille, lieu d'implantation...) : mise en place de ce système depuis 2019, 1^{ère} année de facturation en 2020 ; au bout de 3 ans, tout se passe bien après des débuts compliqués, il n'y a plus de dépôts sauvages ; il n'y a plus que 105 kg d'ordures ménagère/an/habitant (à TULLE'AGGLO : 250 kg actuellement). Pour les PAV, il faut prévoir large, pour 4 colonnes : entre 80 à 90 m². Pour la salle polyvalente et les associations, ils fonctionnent avec un badge.

Elise NOILLAC rend compte ensuite de la commission PPES avec le développement à venir du compostage des déchets alimentaires : il y a des composteurs individuels ou partagés. TULLE'AGGLO fournit des composteurs individuels pour 20/30€. Prêt de broyeur : les broyeurs existants sont hors service ; de nouveaux sont en cours d'acquisition et pourront être prêtés aux communes.

Le maire rend compte de la dernière conférence des maires sur ce sujet : pour les 43 communes consultées, dans les prévisions de TULLE'AGGLO, il y avait 25 communes avec PAV et 18 communes avec PAV et porte à porte. A ce jour, après consultation des communes, il y en a 31 pour le PAV et 10 PAV et en porte à porte.

Ce projet entraîne une acquisition d'environ 650 colonnes (entre 1500 et 3 000 € la colonne) ; coût des plateformes et des accès entre 1200 et 1500 € ; 2 à 3 camions de

collectes (320 000€ HT pièce). Le 1^{er}/01/2025 aura lieu la mise en place expérimentale de la TAOMI, payable à partir de janvier 2026. Les colonnes devraient être livrées fin 2023/début 2024. 22 000 ménages sont collectés sur l'Agglo. Il est également prévu une ou deux équipes de repasse (surveillance et nettoyage des abords des PAV), sorte de « brigade verte ». Enfin, un Kit de communication sera fourni en 2023 avec à l'appui une réunion publique par micro-territoire.

Le 4 juillet prochain aura lieu la prochaine réunion du conseil communautaire qui doit entériner ce nouveau schéma de collecte.

Il y a, par ailleurs, une visite, durant la journée du 30 juin, sur la zone de la Montane avec présentation de différents matériels de collecte et de PAV.

Le maire signale enfin que le bureau d'études mandaté par TULLE'AGGLO, propose des dates pour effectuer une visite sur le terrain, afin de valider les lieux d'implantation des Points d'Apport Volontaire, avec toutes les exigences requises ; il est décidé de retenir le mercredi 24 ou le jeudi 25 août.

Parc du castel :

Les travaux se poursuivent ; l'entreprise MADELMOND achève la pose des garde-corps et mains courantes. Une réunion de chantier est programmée demain matin à partir de 9 heures.

Quelques finitions seront à prévoir avant l'ouverture, en ce qui concerne la sécurité et l'information. La médiation ne sera pas terminée avant septembre.

PLU :

Le maire précise qu'après entretien avec le cabinet DEJANTE, quelques réunions jugées redondantes ont été enlevées. La nouvelle proposition en découlant s'élève à 14 377,5 € HT (- 561 €). Le conseil valide le choix du bureau DEJANTE.

Madame MANIERE sera notre correspondante. Le bureau d'études aura un gros travail au départ pour s'approprier le travail fait jusqu'à présent.

Affaires diverses :

- Délibération à prendre pour l'achat de panneaux (vu à la dernière réunion) auprès de MIC SIGNALOC 517,77 € HT et de SIGNAUX GIROD 186,39 € HT. Le conseil valide.
- Projet de réseau AEP du syndicat du Puy des Fourches : le maire présente une carte schématisant le tracé qui vient par la route de Bar, longe la voirie d'accès aux cars CHEZE et suit le long de la RD 1089, en direction de la Gare de Corrèze. Pas de nouvelle au sujet de l'implantation du futur château d'eau.
- Le service des sports de la ville de Tulle nous informe de la création d'un parcours de randonnée de 22 km de Tulle à Gimel.
- Valérie BERGON fait un point sur les transports notamment scolaires. TULLE'AGGLO réfléchit au nombre de marchés à prévoir (cela a une influence sur le nombre de dessertes) et sur une baisse des tarifs.
- Point par Odile OUTTERS et Elise NOILLAC sur l'Instance d'autonomie de Corrèze : la présidente, Mme COIGNAC, est récemment décédée ; la commune d'Orliac de Bar s'est retiré de l'instance (elle veut gérer seule). Pour Gimel, il y a eu 12 bénéficiaires l'an passé. Un nouvel atelier est lancé : fabriquer ses produits d'entretien ; existent déjà les réseaux Bavard'age et Equilibre. Il y aura un renouvellement du bureau dans les 3 prochains mois.
- Agence postale : le maire rappelle qu'un emploi estival est à pourvoir durant les congés d'Evelyne LARRIEU (3 semaines).
- Garage VINATIER : après une fermeture de quelques jours, le garage devrait rouvrir d'après les dernières infos.